

Subventions aux Associations du secteur Animation

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association pour l'Aide à la Réussite et l'Insertion (PARI) intervient depuis plusieurs années en accompagnement scolaire sur le quartier de Planoise.

La Ville lui apporte un soutien annuel sous la forme d'une aide à la mise à disposition d'un appartement 1 rue de Cologne et par une subvention de fonctionnement (en 1994 : 20 000 F).

Cette association s'appuie actuellement sur des interventions uniquement bénévoles et compte tenu de l'importance du travail à réaliser sur Planoise, souhaite mieux structurer son organisation en faisant appel à des intervenants rémunérés.

Afin d'aider au développement de l'association et de ses activités, la Commission Animation, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal d'attribuer pour 1994 une subvention complémentaire de 8 820 F.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90 Animation, article 657 code service 47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.